

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 22/2016**

**Rabat, le 14/10/2016**

## **Levée de la suspension des exportations d'agrumes marocains vers les Etats Unis d'Amérique à partir du 13 octobre 2016**

Les exportations d'agrumes marocains vers le marché américain ont repris le jeudi 13 octobre.

Cette reprise survient après une suspension qui a duré depuis le mois février 2016 et qui avait à son origine la présence de quelques larves de la cératite, dite la « *mouche méditerranéenne* » dans un lot de clémentine exporté vers les Etats-Unis qui a une tolérance zéro quant à cet insecte.

Depuis cette suspension, plusieurs réunions et échanges de lettres ont eu lieu entre l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) et l'Autorité Phytosanitaire Américaine (APHIS) pour y mettre fin.

A la lumière de ces échanges, les deux parties ont convenu de la mise en place d'un plan d'action opérationnel de gestion de cette mouche. Ce plan signé en juin 2016, auquel a adhéré toute l'Interprofession agrumicole «Maroc Citrus», détaille les mesures phytosanitaires supplémentaires à mettre en place pour éviter la présence de cette mouche dans les agrumes exportés.

Aussi, et suite à la visite d'audit effectuée par les experts américains, en septembre 2016 aux différents sites de production au Maroc, il a été noté que les dispositions dudit plan sont respectées conduisant ainsi l'autorité phytosanitaire américaine à ordonner **le 13 octobre 2016** la levée de cette suspension.

Il est à signaler que les exportations d'agrumes marocains vers ce pays ont atteint durant les campagnes 2013-2014 et 2014-2015 une moyenne annuelle de 44.000 Tonnes.